



Pv pour excès de vitesse, vice de procédure

Par **pascal**, le **07/07/2009** à **04:30**

Bonjour,

J'ai été flashé pour excès de vitesse. J'ai contesté le PV pour vice de procédure car celui-ci indique que je circulais dans le sens inverse. Aujourd'hui, j'ai été condamné par le juge de proximité à payer.

Que puis-je faire ?

Merci d'avance.

pascal.

Par **Tisuisse**, le **07/07/2009** à **08:46**

Bonjour,

Si un juge vous a condamné à une amende, c'est qu'il n'y avait pas de "vice (et non "visse) de procédure". Il ne vous reste que 2 choix : faire appel de cette décision si vous êtes encore dans les délais (assistance d'un avocat plus que conseillé) ou payer. Pas d'autres solutions.

A mon humble avis, c'était AVANT de contester qu'il aurait fallu que vous veniez sur ce forum, pas après quand les carottes sont déjà cuites.